

Établissement :	Centre Intercommunal MACS	Date séance :	9 avril 2024
Type séance :	Conseil d'administration	N° Délibération :	20240409DB05
Thématique :	Informations		
Titre :	Informations diverses		

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié en ligne le 14/05/2024

ID : 040-200009868-20240409-20240409DB05-DE



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2024 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 28 mars 2024)**

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 10

Absents excusés : 6

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames De Artèche Sylvie, Dedouit Marie-Jeanne, Labeyrie Isabelle, Libier Maïté, Paucet Sylvie ;
Messieurs Arbeille Henri, Aschard Jean-Luc, Dumas Jean-Louis, Laffitte Pierre, Lesouef Jean-Marc.

Absents excusés :

Mesdames Crouts de Paille Nina et Jaury Chamalbide Christine
Messieurs Froustey Pierre, Darets Benoît, Daulouède Jean-Claude et Prosper José.

5A - DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CIAS S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 30 JUILLET 2020 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

○ **PRESTATIONS DE FORMATION POUR LE SERVICE GENS DU VOYAGE - ANALYSE DES PRATIQUES 2024**

Monsieur le rapporteur expose à l'assemblée l'intérêt de la poursuite de l'accompagnement des agents du service gens du voyage (GDV) par la société B.A.Bylone d'Ustaritz débuté en 2016. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle vise à accompagner les équipes dans l'exercice de leurs missions.

Cette formation a pour objectif l'accompagnement des agents dans l'adaptation et le développement de leurs compétences ainsi que dans l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement de leurs connaissances.

Conformément aux termes du projet de convention avec la société B.A.Bylone, 6 séances seront programmées pour l'année 2024 pour le service GDV, pour un coût total de 2 484€.

5B - INFORMATIONS

5B1- PÔLE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE-HÔTELS SOCIAUX : DATES DE FERMETURE ANNUELLE DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En 2024, les aires permanentes d'accueil des gens du voyage bénéficieront, comme chaque année, d'une fermeture annuelle réglementaire pour nettoyage et travaux.



Le planning prévisionnel sera le suivant :

Equipement	Date de fermeture	Date de réouverture
Aire de l'écureuil Saint Vincent de Tyrosse	Du lundi 13 mai au lundi 3 juin 2024 inclus	Le 4 juin 2024
Aire de la tortue Soustons	Du 10 juin au 1 ^{er} juillet inclus	Le 2 juillet 2024
Aire du Hérisson Capbreton-Labenne	Du 8 juillet au 29 juillet 2024 inclus	Le 30 juillet 2024

SB2- PÔLE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL : BILAN 2023 ACTION ZOU'MACS

Bilan 2023 dans le cadre de la Conférence des financeurs : ZOU'MACS

9 animations de 2h à 4h, du 5/9/23 au 31/12/23, conçues et organisées par 10 agents dont 9 aides à domicile, pour les personnes accompagnées par le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ainsi que leurs aidants.

Financement CD40 : 7094€

Budget réalisé : 7095.41€

Document annexé

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, prend acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 9 avril 2024

Pour le président,

Par délégation

Le vice-président


 Pierre Laffitte

